



Communiqué de presse

Avortement en Europe, les Femmes décident !

<http://avortement europe.org/>

Le 7 juin, le Sénat, sur proposition de Laurence Rossignol, a voté l'allongement du délai pour pouvoir avorter légalement de 12 à 14 semaines. D'autres amendements, comme la suppression de la clause de conscience ou l'avortement instrumental par les sages-femmes, ont été rejetés dans la même séance.

Mais, ce mardi 11 juin, Agnès Buzyn, ministre de la santé et des solidarités, a fait revoter l'amendement qui a été là rejeté.

Juste après, dans un communiqué, Marlène Schiappa a fait savoir qu'elle "soutient la mission lancée par la Délégation aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale... qui ... débouchera sur le dépôt d'une proposition de loi avec pour objectif d'expertiser l'accès à l'IVG en France et l'allongement du délai d'accès de 12 à 14 semaines".

Mais de qui se moque-t-on ! L'avortement n'est pas une question de bioéthique, mais un droit des femmes, non négociable, sans cesse remis en question tous les jours quand les femmes en demande l'accès, en France, par les jugements, les délais d'attente trop longs, le manque de lieux, ou encore l'absence de choix de la méthode.

Le Collectif "Avortement en Europe, les femmes décident !" dénonce cette mascarade, qui prend en otage les femmes et appelle à se mobiliser encore pour :

- L'allongement du délai légal pour pouvoir avorter ;
- La suppression de la clause de conscience spécifique à l'avortement.
- la pratique de l'IVG instrumentale par les sages-femmes.
- Des moyens financiers pour tous les centres d'IVG en métropole et dans les DROM.

Contacts presse : Danielle Gaudry – Planning Familial : 06 60 95 50 77, Nelly Martin - Marche Mondiale des Femmes : 06 80 63 95 25- Suzy Rojzman - CADAC : 06 61 83 12 56